

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet :** Approbation du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Grand Annecy 2021-2024

Le « Mercredi 24 Février 2021 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Elie FARINELLI  
Michel MATHIEU  
Yves ANTHOINE-MILHOMME  
Jean-Marc NICOLLIN  
Michel BASTARD-ROSSET  
Anne LEVET  
Jean-Yves ABBE-DECARROUX  
Jean-Pierre BETEND

**Assistaient également :**

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière  
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière  
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière  
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

**Avait donné pouvoir**

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Borne

Monsieur le Président informe l'Assemblée des Propriétaires de la sollicitation du Grand Annecy relative au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) qu'il engage sur son territoire. Le CTENS a pour objectif de définir pour la période de 2021-2024, les enjeux et les actions en faveur de la Nature et des Paysages au sein de son territoire et notamment sur les espaces pastoraux, secteur de compétence de l'AFP des Glières.

La SEA 74, qui a été missionnée pour la stratégie pastorale, présente au côté du Président les enjeux identifiés en faveur de ces espaces. Les enjeux prioritaires portent sur la ressource en eau, la conservation des chalets à usages pastoraux, la gestion de la multi-activités sur le territoire, l'information et la sensibilisation des publics ainsi que la reconquête pastorale.

Plusieurs actions potentielles pour l'AFP des Glières ont été fléchées lors de l'élaboration de cette stratégie pastorale intégrée au sein de ce CTENS notamment celles ayant trait à la rénovation des bâtiments et à l'amélioration de l'accès à la ressource en eau.

Après échanges et discussions, les membres de l'Assemblée valident le projet et approuve sa pertinence pour l'AFP.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :**

1. Approuve à l'unanimité le projet de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Grand Annecy et notamment sa stratégie pastorale,
2. Autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat de Territoire.
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau 103 accueil courrier

21 OCT. 2021

ARRIVEE

5

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme  
Le Président de l'A.F.P.  
Christian ANSELME

